

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1896

QUELQUES SCEAUX, JETONS ET ARMOIRIES

CONCERNANT LES

CORPORATIONS DE MÉDECINS, CHIRURGIENS, BARBIERS

AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

PLANCHE II.

I.

NOUVEAU SCEAU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PONT-A-MOUSSON.

Postérieurement aux recherches que je fis paraître en 1873, sur les sceaux médicaux de Lorraine (1), M. le chanoine Hyver nous révéla

(1) Cf. : a) *Sceaux des anciennes institutions médicales de Pont-à-Mousson et de Nancy*, par J. CHAUTARD, 1 broch. in-8°. (Extrait des *Mémoires de la société de Médecine de Nancy pour 1871-1872* et de la *Rev. num. belge*, 5^e série, t. VI, année 1874, avec planches.)

b) *La Faculté de médecine de l'université de Pont-à-Mousson*, par l'abbé HYVER, 1 broch. in-8°, 1876. (Extrait des *Mém. de la Soc. d'arch. lorraine pour 1876*.)

c) *Essai sigillographique*, par le Dr DAUCHEZ, à propos de la société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien. 1891, broch. in-8°, avec de nombr. vignettes dans le texte. (Extrait des *Mém. de la Société de médecine de Lille*, 1890.)

d) *Mœurs et usages des corporations de métier de la Belgique et du nord de la France*, par FÉLIX DE VIGNE, un volume gr. in-8°. Gand, 1857. (Planches XXIX, XXX et XXXI, sceaux des barbiers de Bruxelles, Audenarde, Bruges, etc.)

l'existence d'un nouveau cachet de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, reproduit depuis par M. le docteur Dauchez dans un intéressant essai sigillographique relatif à Saint-Luc, patron des anciennes facultés de médecine de France. Peut-être ne sera-t-il pas indifférent aux lecteurs de la *Revue* de connaître ce nouveau sceau qui est circulaire et d'un diamètre légèrement inférieur à celui de la pièce décrite dans mon premier travail sous le nom de *Sigillum magnum* : 62 millimètres au lieu de 66 que portait cette dernière. J'y joins la gravure sur bois que M. le docteur Dauchez a bien voulu me confier.



On lit d'abord en légende circulaire, placée

entre un double filet intérieur et une bordure extérieure formée de calices de fleurs se pénétrant l'un l'autre : « ✠ SIGILLVM ✠ RECENS ✠ FACVLTATIS ✠ MEDICINÆ ✠ PONTI ✠ MVSSI », le tout précédé d'une croix à pieds fichés, et les mots intercalés d'une très petite croisette de même. Dans le champ, on voit trois personnages portant la toque et la longue robe de docteur.

Deux d'entre eux sont debout et ont sur les épaules une pélerine de fourrure. Ils tiennent dans la main divers attributs : l'un a dans la droite un cœur enflammé et dans la gauche le miroir symbolique de la médecine, dont le manche se confond avec un objet assez peu distinct que le second personnage porte de la main droite et qui pourrait être un serpent, tandis que de la gauche il tient une espèce de sceptre ou bâton, rappelant celui que roulait à la main la personne que l'on saignait, afin de faciliter l'écoulement du sang. Le troisième personnage, coiffé comme les deux autres, mais vêtu simplement de la robe à larges manches, sans chape de fourrure, est à genoux, dirigé à gauche de profil et les mains jointes vers les deux premiers. Au-dessus, flotte une banderolle ou phylactère avec ces trois abréviations : ANA PEY POI, semblant désigner ainsi, par des mots grecs abrégés, les sciences enseignées alors à la faculté de médecine. ANA serait l'abréviation de ANATOMIA, anatomie et chirurgie, sciences indiquées du reste assez clairement par

les emblèmes que porte le premier de ces personnages; POI, de POIA, *herbe*, indiquerait la botanique; enfin PEY, de PEUSIS, rappellerait la thérapeutique, l'une des branches importantes de la science médicale.

Tout porte à croire que les personnages du milieu représentent Saint-Côme et Saint-Damien, patrons comme Saint Luc de la médecine, et le personnage agenouillé figurerait le candidat qui attend d'être investi du pouvoir de guérir. Ces deux saints avaient, du reste, dans l'église Saint-Laurent, paroisse des médecins et des légistes à Pont-à-Mousson, une chapelle qui leur était consacrée et une congrégation sous le vocable de Saint Côme et de Saint-Damien.

La matrice de ce sceau n'existe plus, mais l'empreinte en cire en est conservée à la bibliothèque de Pont-à-Mousson; elle est renfermée dans une capsule de fer blanc, comme les sceaux des autres facultés.

L'iconographie chrétienne a donné quelquefois comme *caractéristique*, aux S.S. Côme et Damien, le serpent d'Esculape enroulé autour d'un bâton et a revêtu les deux saints des insignes du doctorat universitaire : bonnet carré, chape herminée, longue robe, etc., et ainsi que nous le dirons plus loin, on a vu à la main de ces mêmes saints, un cylindre, un étui d'instruments de chirurgie, un bocal de pharmacien et, comme cela pourrait être sur notre sceau, une baguette rappelant le

bâton manié, pendant la saignée, par le malade.

Quelle était la destination de chacun des deux sceaux de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson? On ne peut à ce sujet que se livrer à des conjectures. Dans certaines universités, on retrouve la mention de trois sceaux, l'un de baccalauréat, un autre pour la licence, un troisième pour la maîtrise ou doctorat. Dans son histoire de « Rabelais à l'ancienne faculté de médecine de Montpellier » (1), le docteur Gordon reproduit la matrice des trois sceaux de formes différentes, d'inégale grandeur, réservés à la sanction des épreuves en question. La mention *sigillum magnum* sur le plus ancien de nos deux sceaux, celui que nous avons décrit autrefois, semble indiquer à Pont-à-Mousson, comme à Montpellier, l'existence d'autres cachets de grandeur et de destination différentes, celui-ci étant réservé à la consécration doctorale. Le second, de date plus récente, à en juger non seulement par l'inscription mais par l'ensemble de sa facture, aurait été destiné aux épreuves de baccalauréat ou de licence, et pourrait être contemporain de l'édit promulgué le 6 janvier 1699 par le duc Léopold, au moment de sa rentrée dans ses États, pour restituer à la faculté de médecine de Pont-à-Mousson son ancienne splendeur.

(1) *Fr. Rabelais à la Faculté de Montpellier*, 1876, pp. 13 et suiv.

II.

SCEAU DU COLLÈGE DE CHIRURGIE DE NANCY.

Jusqu'à l'abolition des anciennes universités, les médecins et les chirurgiens formaient des corporations distinctes, qui étaient loin de présenter l'accord qui règne aujourd'hui entre les deux professions.

Les premiers, supérieurs aux seconds en science, en dignité, dédaignaient, d'après les préjugés de l'époque, les opérations manuelles, dont ils abandonnaient le soin aux chirurgiens et aux barbiers, qui parfois, de leur côté, empiétaient sur le terrain de la médecine. De là des luttes perpétuelles, des rivalités sans nombre, des prétentions excessives, dont on chercha à atténuer les effets par la création, à côté des facultés de médecine, d'institutions nommées *collèges de chirurgie*.

De même que Paris, Rouen et plusieurs autres villes, Nancy possédait une institution de ce genre, à laquelle se rattache un sceau qui fait partie du Musée lorrain et dont nous ignorions l'existence à l'époque de notre travail sur les sceaux des institutions médicales de la Lorraine.

Ce sceau, dont nous avons pu obtenir obligamment une bonne empreinte en cire, est ovale, de 4 centimètres de long sur 3 et demi de large, et bordé extérieurement d'une série de petites étoiles. Le champ est occupé par un cartouche, de même

forme que le sceau, entouré de deux branches, l'une d'olivier, l'autre de palmier, qui se confondent avec des ornements en volutes que surmonte une couronne de feuillage. Sur ce cartouche, sont les armes des chirurgiens de Nancy : *d'azur à trois boîtes d'onguent d'or, munies de leur couvercle, deux et un, portant en chef le chardon de Nancy*. En haut se trouve la devise VIRTUTI ET MERITO, inscrite circulairement, puis en bas ces autres mots en lettres capitales, comme les précédents, mais plus petits : COL · R · — CHIR · NAN · Abréviation de *Collège royal de chirurgie de Nancy*, indiquant ainsi l'usage spécial du cachet. (Pl. II, n° 1.)

On retrouve les mêmes meubles sur les armes des chirurgiens de Paris, de Rouen et autres villes avec une fleur de lis en abîme comme brisure. Quant à la devise *virtuti et merito*, elle n'est pas spéciale aux chirurgiens de Nancy. On la voit accompagnant l'écu de la famille espagnole Lopez de la Huerta, ainsi que la croix de divers ordres chevaleresques : ordre équestre des États romains fondé en 1847 par S. S. le Pape Pie IX ; ordre d'Espagne de Charles III, fondé en 1771 par Charles III, roi des Deux-Siciles et ensuite d'Espagne (1).

Ce fut en 1770 que les chirurgiens obtinrent du roi Louis XV l'autorisation d'avoir une école

(1) *Dictionnaire des devises de CHASSANT et TAUSIN*, t. II, p. 741.

dans le collège qu'ils avaient fondé à Nancy et c'est de cette époque vraisemblablement que date le sceau dont nous donnons la description.

III.

SCEAU ET ENSEIGNES DE BARBIERS.

Concurremment avec les chirurgiens qui visaient à l'omnipotence de leur art, se trouvait la petite corporation des barbiers considérés comme une espèce d'exécuteurs des basses œuvres chirurgicales, mais qui voulaient aussi se faire une place honorable (1).

En 1371, les barbiers de Paris (2) avaient mis leur confrérie sous l'invocation du Saint-Sépulcre. Peut-être doit-on à cette circonstance le choix du monogramme du Christ IHS, que l'on trouve joint au blason de plusieurs d'entre eux, en France tout aussi bien qu'en Lorraine.

On rencontre, en effet, dans l'église paroissiale de Vézelize, de curieux vitraux qui semblent confirmer cette manière de voir et dont la description a été donnée par M. Bretagne, en 1879 (3).

L'un des vitraux de la chapelle latérale de

(1) DIGOT, l'historien de la Lorraine, a donné sur la profession des barbiers-chirurgiens au XVII^e siècle des détails intéressants, insérés au journal *l'Espérance*, de Nancy, du 22 août 1844.

(2) Voir CORLIEU : *L'ancienne Faculté de médecine de Paris*, p. 168.

(3) Cf. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, année 1879, *Description de l'église de Vézelize* (pp. 130 et suiv.).

gauche, sous le vocable de Saint-Joseph, « porté le monogramme du Christ, dans une couronne de feuillage vert et au-dessous, en forme d'écu armorié, l'enseigne d'Étienne Thouvenin, barbier juré à Vézélise, représenté, agenouillé, les mains jointes, vêtu d'une robe bleu fourrée ».

Cet écu-enseigne, que nous reproduisons (pl. II, n° 2), est *coupé en chef d'argent, chargé d'une palette de chirurgien de gueules, dans laquelle coule du sang, en pointe d'azur avec deux roses placées en fasce*. La partie inférieure du vitrail, en verre blanc, contenait autrefois une inscription, enlevée antérieurement à la Révolution (1), et ainsi conçue : « *Sous cet autel gît le corps de THOUVENIN, barbier juré, et AURÈLE, sa femme, qui moururent en 1529. Prié Dieu pour eux. LÉONARD THOUVENIN, leur fils, fit faire ces verrières et les donna à l'église de céans. Prié Dieu pour eux* ».

Cette mention de deux verrières vient de ce qu'on comptait probablement pour une verrière, chacun des deux compartiments séparés par le meneau de la fenêtre.

Sur le vitrail du compartiment de droite est répété le monogramme du Christ dans une couronne, avec divers personnages dont l'un est le

(1) Ces renseignements sont extraits d'un manuscrit de la bibliothèque du Musée lorrain, intitulé : *Origine du comté de Vaudémont*, par CHARLES FÉRON, p. 7. Cet auteur était procureur du roi au bailliage de Vaudémont et subdélégué du chancelier à Vézélise; il est mort en 1750.

donateur Léonard Thouvenin, agenouillé auprès de Saint-Léonard, patron des prisonniers (1).

Le sentiment religieux était si profondément entré dans les mœurs aux XVI^e et XVII^e siècles, que nous voyons beaucoup de familles en manifester l'expression par le monogramme du Christ, introduit dans leur blason. Constatons, en particulier, la famille Périchon, dont un membre, Guillaume Périchon, consul de Paris en 1653, fut en même temps receveur général des pauvres et administrateur des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Trinité. Sur un de ses jetons, cité dans l'ouvrage de d'Affry de la Monnaie, page 196, se trouve un écu portant le monogramme du Christ, sommé d'une croix et soutenu d'un cœur chargé de trois

(1) FÉLIX VIGNE, dans son ouvrage intitulé : *Mœurs et usages des corporations de métiers de la Belgique et du nord de la France*, cite et représente (pl. XXX, n^o 5) le blason d'un maître barbier de Bruxelles sur lequel se trouve le monogramme du Christ IHS, comme pièce principale.

Le même auteur cite d'autres cachets de barbiers-chirurgiens dont les gravures viennent à l'appui de plusieurs assertions développées plus haut :

Ainsi 1^o le sceau des barbiers de Bruxelles porte au milieu Saint Côme et Saint Damien, l'un tenant un mortier et son pilon, l'autre une fiole (pl. XXX, n^o 4) ;

2^o Sur le sceau des chirurgiens-barbiers de la ville d'Audenarde, on a représenté les deux patrons de la confrérie Saint-Côme et Saint-Damien, ayant chacun un vase ou une fiole en main (pl. XXIX, n^o 2), tandis que de l'autre, ils tiennent un bâton ;

3^o Les mêmes saints sont gravés sur le sceau des chirurgiens-barbiers de Bruges. Chacun d'eux tient d'une main une fiole, tandis que de l'autre ils portent un livre (pl. XXIX, n^o 3).

clous; indications héraldiques incomplètes, vu l'absence des émaux. L'écu est enveloppé d'une couronne formée d'une palme et d'une branche de laurier. Ce jeton est reproduit sur la planche II, n° 5, d'après l'exemplaire de notre collection.

Mentionnons encore la famille d'Étienne Geoffroy, célèbre apothicaire de Paris, et échevin de 1636 à 1637, dont les armes étaient *d'azur au monogramme du Christ d'or, accompagné en chef de deux boules d'or et en pointe d'une sphère céleste* (1). (Pl. II, n° 3.)

IV.

QUELQUES JETONS DES CHIRURGIENS DE PARIS.

Les attributions des barbiers ou chirurgiens à robe courte, sont parfaitement définies sur un jeton qui fait partie de notre cabinet et qui semble être une sorte de méreau, servant pour ainsi dire d'ordonnance ou mot de passe à remettre au barbier par le malade auquel une saignée devait être faite. Bien que ne rentrant pas précisément dans l'objet de cette notice, la pièce est assez curieuse pour que nous croyons devoir en donner ici la description : d'un côté, un bras tendu qu'une main saigne avec la lancette; le sang coule dans une palette posée sur une table, tandis que la main du patient roule le bâton traditionnel.

(1) *Armorial des gouverneurs, lieutenants, prévôts des marchands, échevins, etc., de la ville de Paris*, gravé par Beaumont, 1698.

En légende circulaire, entre un grènetis et un filet, une rose suivie de ces mots NE PARS SINCERA TRAHATVR (*de peur que la partie saine ne soit atteinte*). Au revers, une flamme au-dessus de l'eau, entourée des mots VIX · NATA · EXTINGVITVR · entre un filèt intérieur et un grènetis extérieur (*par ce traitement, le mal, symbolisé par la flamme, est étouffé à sa naissance*). En exergue, au-dessus d'un filet, la date 1635. (Pl. II, n° 4.)

Ce jeton a déjà été indiqué dans le tome XXV du *Magasin Pittoresque*, année 1857, page 25. Il en est de même de deux autres jetons, fort bien gravés, des chirurgiens de Paris que nous mentionnons pour terminer, en y ajoutant un troisième, complètement inédit :

A. D'un côté, deux médecins, figures de Saint Côme et Saint Damien, patrons de la médecine, coiffés du bonnet carré, vêtus d'une longue robe, avec pélerine de fourrure : l'un debout, l'autre agenouillé près du lit d'un malade dont ils prennent la main et auquel ils semblent présenter un remède; des lits d'infirmierie dans le fond à droite. Ce sujet est entouré d'une légende circulaire, commençant par une croix : + S. S. COSMA · ET · DAMIANVS · 1668 ·

De l'autre côté, écu des chirurgiens avec la légende : + SCOLA · REGIA · M. M. (*magistorum*) CHIRVRG^{VM} (*chirurgicorum*) PARISIENSIVM. (Pl. II, n° 6.)

B. Table de dissection à pivot mobile, sur

laquelle est étendu un cadavre; derrière, une femme debout (sans doute Hygie, déesse de la santé), procède à l'examen des viscères par la dissection de l'abdomen; le socle de la table porte circulairement sur la base les mots : AVRY · F · (pour *fecit*), nom du graveur (1). La légende du pourtour présente en tête une étoile suivie des mots : * REPERIT · MONSTRATQ' (*que*) IN · MORTE · SALVTEM · (*Elle découvre et enseigne le salut dans la mort même.*)

Du côté opposé, écu des chirurgiens, surmonté d'un soleil rayonnant figurant le roi, avec deux serpents dressés sur leur queue pour supports, accostés au bas des lettres P et R, dont nous n'avons pu découvrir la signification (2). En légende, les mots VIGENT · SVB · LVCE · BENIGNA · (*Ils sont florissants sous un soleil bienfaisant.*) (Pl. II, n° 7.)

(1) Plusieurs graveurs du nom de *Aury* ont exercé leur profession dans le courant du xvii^e siècle. C'est d'abord *Augustin Aury*, qui paraît en 1648 comme graveur de cachets. Son décès, d'après le dictionnaire de Jal, serait du 26 février 1661.

Pierre Aury, fils d'Augustin, né le 4 décembre 1622 et mort en 1692.

Antoine Aury, graveur ordinaire du roi, dont le nom paraît, de 1674 à 1686, sur plusieurs jetons et médailles.

(2) Plusieurs jetons de Rouen de la fin du xvii^e siècle sont signés P. R. et semblent indiquer le graveur Pierre Racine de Borcherville, qui a travaillé à la Monnaie de Rouen de 1701 à 1713, ou bien son fils, de même prénom, qui a rempli des fonctions analogues de 1713 à 1743. Mais rien n'indique la conclusion que l'on pourrait en tirer au sujet de notre jeton, d'une fabrication antérieure à ces dates et qui porte déjà sur l'une de ses faces le nom d'un autre graveur.

C. Buste de Saint Louis couronné et drapé, monté sur un socle derrière lequel se trouvent le sceptre et la main de justice croisés. Ce buste est posé sur une table et porte, en avant du pied, en guise d'exergue, l'écu royal aux trois fleurs de lis. La légende consiste dans les mots : DIVVS · LVDOVICVS · IX · FRANCORVM · REX ·

Au revers : écu des chirurgiens de Paris, reposant sur des volutes qu'entoure de chaque côté une branche de palmier. La fleur de lis de l'écu est environnée d'une gloire. En légende les mots : ☼ · SOCIET · CHIRVR · PARIS · FVNDAT · 1268 · En exergue, sur deux lignes : SCOLA · REGIA · CHIRVRG · PARISIEN · ; au-dessous : 1690. (Pl. II, n° 8.)

Les maîtres en chirurgie de Paris tenaient, en effet, leurs privilèges de Saint Louis, et furent constitués en collège l'an 1268, date mentionnée sur le jeton bien que les bases en aient été posées dès 1226 (1).

J. CHAUTARD.

(1) Voir CORLIEU : *L'ancienne faculté de médecine de Paris*, p. 164.

